



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle
et du Dialogue social

Ministère du Logement,
de l'Égalité des territoires
et de la Ruralité

CHARTE

DE MOBILISATION NATIONALE ET TERRITORIALE EN FAVEUR DE LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS ET L'APPROPRIATION DE L'INNOVATION DANS LA CONSTRUCTION



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



PROGRAMME D'ACTION POUR LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Plan Transition Numérique
dans le Bâtiment

Entre,

L'État représenté par

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

François REBSAMEN, Ministre du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle, et du Dialogue social

Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

L'Association des Régions de France représenté par Alain ROUSSET, Président

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), représentée par Bruno LECHEVIN, Président

Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) représentée par Etienne CREPON, Président

L'Agence Qualité Construction (AQC), représentée par Jacques JESSENNE, Président

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), représentée par Patrick LIEBUS, Président

La Fédération Française du Bâtiment (FFB), représentée par Jacques CHANUT, Président

La Fédération des Sociétés Coopératives et Participatives du bâtiment et des travaux publics (SCOP BTP), représentée par Jacques PETEY, Président

Le Programme d'Action pour la Qualité de la Construction et la transition énergétique, représenté par Sabine BASILI, Présidente

Le Plan Transition numérique dans le bâtiment, représenté par Bertrand DELCAMBRE, Président

PREAMBULE

Les défis que pose le plan de relance de la construction annoncé par le Premier ministre le 29 août 2014 rappellent les efforts qu'il convient de déployer autour des actions en faveur de la mobilisation des professionnels du bâtiment.

Au vu de la place du bâtiment dans les émissions nationales de gaz à effet de serre, les ambitions portées par le projet de loi Transition énergétique pour la croissance verte ouvrent de nouveaux horizons pour le secteur du bâtiment pour accompagner la mutation des territoires.

Compte-tenu de la place qu'occupe le secteur du bâtiment dans l'économie locale des territoires et compte-tenu de la technicité croissante de l'acte de construire, les questions de montée en compétences des professionnels du bâtiment et d'appropriation de l'innovation dans la mise en œuvre des bâtiments restent un enjeu essentiel qui demande de renforcer la dynamique collective au sein de la filière et au plus près des territoires.

La rénovation énergétique des bâtiments et les objectifs de qualité et de baisse du coût dans la construction constituent une ambition qui doit mobiliser l'ensemble des acteurs de l'acte de construire, afin d'accompagner une mutation profonde du secteur de la construction : promotion d'opérations constructives expérimentales, valorisation des qualifications professionnelles des artisans « Reconnu garant de l'environnement », méthodes collaboratives modernes, promotion des produits et procédés innovants expertisés, développement du numérique dans le bâtiment sont autant de leviers que les acteurs locaux peuvent mobiliser pour soutenir les opérations vertueuses en promouvant les dynamiques de qualité valorisant les compétences et ressources locales.

Pour faire face à ces nouveaux besoins, les entreprises doivent recruter un personnel qualifié issu du système scolaire, de l'apprentissage, de l'université et des écoles d'ingénieurs, mais aussi parmi les demandeurs d'emploi formés dans d'autres corps de métiers ou en reconversion. Les besoins en recrutement restent estimés, hors conjoncture, à 66 000 personnes par an, ces besoins variant selon les bassins d'emploi et les différents métiers. Les entreprises doivent aussi faire progresser en compétences leur effectif salarié pour accompagner l'évolution des techniques, des matériaux et de la législation. La formation des futurs créateurs ou repreneurs est également essentielle pour la pérennité des entreprises et des emplois dans les territoires.

L'Etat a mobilisé soixante-dix millions d'euros en faveur de trois programmes pour appuyer le développement d'actions en faveur de la montée en compétences des professionnels, l'essor du numérique dans la construction et enfin des projets de recherche et développement pour répondre aux enjeux du désamiantage. Ces programmes s'inscrivent dans une logique de prévention de la sinistralité et visent à entraîner les territoires dans leur capacité à accompagner la réalisation d'actions concrètes pour répondre aux défis du plan de relance de la construction par la promotion du développement des savoirs techniques et leur mise en œuvre pour tout type de chantiers.

Le programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE), doté de trente millions d'euros, porte sur l'identification des techniques d'efficacité énergétique efficaces, la modernisation des règles de l'art et le développement de partenariats avec les territoires pour appuyer la montée en compétences et l'appropriation de l'innovation par les professionnels du bâtiment.

Le programme Transition numérique dans le bâtiment, doté de vingt millions d'euros, veut impulser l'élan de la filière autour du développement d'outils numériques à tous les stades de l'acte de construire et pour les chantiers et projets de toute taille.

Les Régions accompagnent fortement les mutations du secteur du bâtiment en cherchant à proposer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises. Elles ont, ces dernières années, mis un accent particulier sur la question de la maîtrise de la mise en œuvre de la performance énergétique, tant dans le domaine de la formation initiale que de la formation continue. Dotées demain de nouvelles compétences en matière de transition énergétique, elles seront notamment chargées de piloter le futur « service public de la performance énergétique » qui devra permettre de massifier les opérations de rénovation énergétique. Cette massification implique de pouvoir s'appuyer sur un réseau de professionnels maîtrisant a minima les signes de qualité RGE.

La construction est un secteur économique d'avenir, conjuguant recherche, innovation et savoir-faire qualifié qui doivent irriguer les territoires, notamment sous l'impulsion des Régions, acteurs de la formation professionnelle de premier plan. La mobilisation des acteurs du bâtiment autour des questions de compétences et d'appropriation de l'innovation, et de la formation professionnelle doit permettre de tracer la perspective du développement d'emplois durables et de proximité.

La présente charte pose l'engagement des signataires en vue de porter la convergence de leurs actions au bénéfice de la montée en compétences des professionnels du bâtiment dans les champs de la performance énergétique et de l'appropriation de l'innovation en vue de répondre aux enjeux de la qualité de la construction.

ARTICLE 1 : OBJET

En réponse aux enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments et de soutien à l'innovation dans la construction, la présente charte précise les engagements des signataires autour de grands principes permettant la mise en synergie de leurs actions respectives pour accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment et l'appropriation de l'innovation dans la construction par les artisans du bâtiment.

Les engagements des signataires, chacun en ce qui les concerne, s'articulent autour de deux axes :

- Favoriser le développement des compétences autour des enjeux de la performance énergétique, notamment au travers d'une offre de formation professionnelle de qualité pour les métiers du bâtiment ;
- Soutenir et valoriser l'innovation dans la construction au sein des territoires par la formation et l'accompagnement des entreprises innovantes et l'appropriation par les entreprises de mise en œuvre ;

ARTICLE 2 :

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES AUTOUR DES ENJEUX DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE, NOTAMMENT AU TRAVERS D'UNE OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITE POUR LES METIERS DU BATIMENT.

Le présent article engage l'Etat, les Régions, l'ADEME, les organisations professionnelles du bâtiment et le programme PACTE.

Avec les réformes des collectivités territoriales et de la formation professionnelle, les Conseils régionaux sont amenés à jouer un rôle encore plus stratégique dans la coordination de la formation et son financement.

Par cette charte, les signataires concernés et notamment l'ARF et les organisations professionnelles du Bâtiment affirment leur volonté de renforcer leurs collaborations existantes. L'objectif est de mettre en cohérence les différentes voies de formation en fonction des perspectives d'emploi, d'anticiper et d'accompagner l'évolution des métiers du Bâtiment, en tenant compte des différents publics concernés et des spécificités territoriales.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent à impulser et soutenir, chacun en ce qui le concerne et conjointement, les actions territoriales destinées à identifier les besoins des territoires en termes de formations aux compétences du bâtiment et à opérer les convergences nécessaires au développement d'une offre de formation de qualité en lien avec les réalités locales des territoires.

Afin d'élaborer, de façon concertée, une offre de formation professionnelle initiale et continue, les signataires concernés s'engagent à renforcer, sur chaque territoire, et par bassin d'emploi, l'observation prospective sur l'emploi, les besoins en compétences et la formation, en particulier :

- Utiliser les données de l'Observatoire prospectif de métiers et des qualifications, et bientôt des compétences, OPMQ(C) ainsi que les travaux des cellules économiques régionales de la Construction (CERC), et des Carif Oref ;

- S'appuyer sur les cellules économiques régionales de la Construction (CERC) pour la réalisation de diagnostics partagés à partir de ces données pour anticiper les besoins des entreprises, détecter les métiers en tension et accompagner l'évolution des marchés et des compétences ;
- Etablir une cartographie des formations initiales sous statut scolaire, en apprentissage et au niveau universitaire, ainsi que de l'offre de formation continue, à mettre en regard des besoins identifiés ;
- Mettre à disposition des entreprises et des salariés les informations, outils, aides au diagnostic initiés par les partenaires sociaux du BTP, notamment dans le cadre des accords de branche.

Les signataires concernés, notamment les organisations professionnelles du Bâtiment et les Conseils régionaux, s'engagent à organiser des échanges réguliers sur l'emploi et la formation avec les partenaires sociaux dans le cadre des CPREF (commission paritaire régionale emploi-formation) et des différentes instances de concertation régionale de la formation et de l'emploi.

2-1 : Orienter le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) vers les métiers du bâtiment en lien avec l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

La Région, en sa qualité de puissance publique chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de formation professionnelle à destination des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une réorientation professionnelle, a la responsabilité de définir une offre de formation la mieux adaptée possible aux besoins des entreprises et à la demande sociale.

A cet effet, elle organise une large concertation avec les acteurs de son territoire afin de construire le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), qui est le cadre de contractualisation stratégique et opérationnel partagé avec l'Etat et les partenaires sociaux dans le domaine de la formation professionnelle (CREFOP).

Les CPRDFP actuels, généralement conclus pour la période 2011-2015, prévoient tous un volet dédié aux « métiers de la croissance verte » et généralement une déclinaison sur les évolutions des métiers du bâtiment en lien avec l'enjeu de performance énergétique. Dans un certain nombre de régions, cet enjeu est déjà formalisé par un contrat d'objectifs liant l'Etat, la Région et les organisations professionnelles représentatives du bâtiment.

A l'occasion des évolutions des CPRDFP, les signataires concernés retiennent la nécessité de renforcer une orientation des CPRDFP en faveur des métiers du bâtiment en lien avec l'efficacité énergétique dans le bâtiment sur la base des résultats du diagnostic territorial préalable. Une déclinaison partenariale sous forme de contrat d'objectif serait à privilégier.

Les CPREF constituent la structure pertinente pour l'élaboration de stratégies locales de développement de l'offre de formation aux métiers de l'efficacité énergétique dans le bâtiment en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

2-2 : Orienter la commande de formation continue pour les demandeurs d'emploi en faveur des métiers du bâtiment en lien avec l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

L'offre régionale de formation doit continuer de progresser dans sa prise en compte des nouveaux besoins de compétences des métiers du bâtiment en lien avec la performance énergétique notamment en permettant un accès aux formations pratiques facilité pour les demandeurs d'emplois. La coopération avec la branche professionnelle du bâtiment à travers les CPREF doit permettre aux Régions de piloter plus finement encore la commande publique de formation en faveur des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes.

2-3 : Développer les synergies en faveur des formations aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dans le bâtiment.

Les signataires concernés soulignent leur convergence à prioriser, sur l'ensemble du territoire, le développement d'offres de formation qui, comme celles inscrites dans le cadre du dispositif FEEBat, permettent l'accès aux signes de qualité munis de la mention RGE. Ils retiennent la nécessité de respecter les exigences du dispositif-cadre, dont celles relatives aux cahiers des charges des formations.

Les signataires, en concertation avec les partenaires sociaux de la branche, s'engagent à œuvrer, chacun selon leurs compétences, pour le développement d'une offre de formation de proximité pour les entreprises et artisans du bâtiment afin de faciliter les démarches de montée en compétences. Ils associeront étroitement Constructys et le FAFCEA.

2-4 Inscrire la transition énergétique dans les formations initiales et continues.

Les signataires concernés s'accordent à rappeler la nécessité de déployer les efforts dans un examen régulier des référentiels de formation initiale en vue de les adapter aux évolutions des techniques et technologies mises en œuvre en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le programme FEEBat engage actuellement un travail de fond sur l'extraction des compétences des recommandations professionnelles produites dans le cadre du Programme d'accompagnement des professionnels sur les règles de l'art. Cette base de données de compétence a vocation à servir de base pour la révision des référentiels de formations initiale et continue sur les sujets précités. Les signataires concernés s'engagent à prolonger l'esprit de cette démarche dans le cadre de la démarche PACTE.

Autant que possible, et pour faciliter les passerelles, des correspondances seront recherchées entre les titres professionnels, les diplômes et les certifications délivrées par les Commissions Professionnelles Nationales de l'emploi du BTP (CPNE).

2-5 : Porter une exigence sur la formation des enseignants et formateurs aux économies d'énergie dans le bâtiment.

Face à la compétence accrue qu'exigent les techniques et technologies de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les signataires concernés rappellent l'importance de disposer d'enseignants et de formateurs eux-mêmes compétents, tant pour la formation initiale que pour la formation continue.

Compte tenu de la rapide transformation des modes de construction, nouvelles technologies, nouvelles exigences en termes de performance énergétique, le maintien de la compétence des enseignants et formateurs constitue une condition de la réussite du développement d'une offre de formation initiale et continue de qualité.

Les Régions ont vocation à nouer des partenariats pour favoriser la montée en compétence des enseignants et des formateurs au niveau local, entre autres avec les associations régionales BTP-CFA pour la formation des formateurs d'apprentis. Les Régions pourront également intégrer des lots particuliers sur la formation des enseignants et des formateurs dans leurs appels d'offres.

2-6 : Renforcer et développer le réseau de plateaux techniques formant à la mise en œuvre des travaux relevant de la performance énergétique.

Les défis de la performance énergétique dans le bâtiment présentent un gisement d'emplois qualifiés et non délocalisables qui demandent d'investir fortement dans le développement de l'intelligence du geste de mise en œuvre afin de développer la qualité et réduire les sinistres. Dans ce cadre, en cohérence avec les dispositifs existants de formation professionnelle dans le champ de l'efficacité énergétique dans le bâtiment et en fonction des besoins territoriaux identifiés lors des diagnostics préalables, des partenariats avec les acteurs de la formation et les territoires seront recherchés afin de développer toute initiative contribuant à une meilleure maîtrise des compétences de mise en œuvre, par exemple, des plateaux techniques de formation au geste et d'accompagnement à la mise en œuvre.

2-7 : Renforcer le maillage territorial des formations à la rénovation énergétique des bâtiments au plus près des territoires et des entreprises.

La croissance du nombre d'entreprises RGE a été très soutenue ces derniers mois avec une progression très importante du nombre d'entreprises RGE notamment dans le champ des métiers de l'enveloppe du bâtiment.

L'atteinte de l'objectif quantitatif et qualitatif de rénovation énergétique des bâtiments implique d'organiser et de développer l'implication et la contribution de tous les centres de formation à l'accompagnement des professionnels du bâtiment.

Les signataires concernés pourront s'appuyer, en complémentarité des actions des organisations professionnelles du bâtiment, sur les compétences des centres de ressources du réseau BEEP, financé par les Régions et l'ADEME, pour organiser des actions de sensibilisation et d'information des professionnels du bâtiment sur la mutation de leurs pratiques et les enjeux de la qualité de la construction sur les questions énergétiques.

Les signataires s'engagent, chacun en ce qui les concerne, à croiser leurs efforts pour développer le dispositif de Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment (FEEBat), renforcer les capacités des formateurs en leur proposant des parcours de formation adaptés aux nouveaux besoins de compétences et viser un maillage fin de l'offre de formation dans les territoires pour permettre l'accès du maximum d'entreprises à des formations de qualité et de proximité.

Les signataires concernés, notamment les organisations professionnelles du Bâtiment et les Conseils régionaux, s'engagent à organiser des échanges réguliers sur l'emploi et la formation avec les partenaires sociaux dans le cadre des CPREF et des différentes instances de concertation régionale de la formation et de l'emploi.

ARTICLE 3 : ACCOMPAGNER TOUS LES PUBLICS

Cette charte concerne tous les bénéficiaires de la formation professionnelle : jeunes en formation initiale, demandeurs d'emploi, salariés et dirigeants d'entreprise.

3-1 : Promouvoir localement les métiers du bâtiment.

La promotion auprès des jeunes publics des métiers et des formations qualifiantes tenant compte des enjeux de la performance énergétique par les structures en charge de l'orientation, par les prescripteurs de formation comme par les entreprises elles-mêmes est essentielle. Les signataires concernés s'engagent à créer les conditions d'une orientation choisie tout au long de la vie avec un accueil et une information adaptés à ces différents publics :

- Promotion concertée des métiers du BTP auprès des jeunes mais aussi auprès des demandeurs d'emploi (Olympiades des métiers, forum emploi/formation, portes ouvertes d'établissements de formation...) avec l'ensemble des acteurs concernés (Organisations professionnelles, CFA, Académie, Missions locales, Pôle emploi, AFPA....).
- Communication sur les filières de formation et les besoins des entreprises auprès des parents, des acteurs de l'orientation et de l'emploi, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la rénovation.
- Promotion de l'offre régionale de formation, via les portails internet.

3-2 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments un levier pour la qualification des demandeurs d'emplois et l'insertion professionnelle des jeunes et des publics fragiles.

Conformément à la mesure n°5 de la table ronde « emploi » de la conférence environnementale 2013, l'Etat, les Régions, les organisations professionnelles, en concertation avec les partenaires sociaux de la branche, s'engagent à apporter une attention particulière à l'insertion professionnelle des publics jeunes en situation d'exclusion, ainsi que des publics fragiles et/ou en situation de handicap, en mobilisant notamment les dispositifs emplois d'avenir, contrats de génération, contrats en alternance et en soutenant l'embauche via les GEIQ-BTP (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) afin d'assurer un meilleur suivi de la formation et de l'insertion professionnelle tout au long du parcours professionnel.

ARTICLE 4 : SOUTENIR ET VALORISER L'INNOVATION DANS LA CONSTRUCTION AU SEIN DES TERRITOIRES PAR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES INNOVANTES ET L'APPROPRIATION PAR LES ENTREPRISES DE MISE EN ŒUVRE.

Le présent article concerne l'ensemble des signataires de la présente charte.

4-1 : Soutenir l'accompagnement des entreprises innovantes dans la construction.

Les signataires s'engagent, selon leurs attributions, à coordonner leurs initiatives et compétences en vue de positionner le secteur du bâtiment en priorité dans leurs stratégies territoriales respectives de soutien à l'innovation.

Les enjeux de la qualité de la construction et de baisse des coûts demandent de renforcer l'implication des signataires dans le champ de l'innovation constructive et de coordonner leurs actions respectives en faveur d'un appui de proximité aux entreprises innovantes du secteur de la performance énergétique des bâtiments dans le but de fluidifier l'accès des innovations et leurs appropriations par les entreprises et artisans locaux.

Les signataires, chacun en ce qui les concerne, s'engagent à articuler leurs expertises et interventions pour accompagner le développement d'une innovation constructive au sein des territoires dans un cadre de confiance avec l'ensemble des acteurs de l'acte de construire.

Les signataires contribueront, chacun en ce qui les concerne, à l'accompagnement des entreprises innovantes pour le développement de produits et procédés constructif en promouvant l'accès au marché de produits et techniques expertisées, fiables et valorisant les ressources locales des territoires. Les instruments du programme PACTE seront mobilisées afin d'identifier les techniques innovantes les plus efficaces pour faciliter leur mise en œuvre par des règles de l'art renouvelées avec les artisans du bâtiment.

4-2 : Faciliter l'appropriation de l'innovation et encourager sa déclinaison dans les projets de construction et de rénovation.

Les signataires s'accordent à développer une approche intégrée du soutien à l'innovation constructive associant notamment la question de l'appropriation des produits et procédés innovants par les acteurs opérationnels. Cette approche doit conduire à associer le plus en amont les maîtres d'ouvrages, notamment publics, et les artisans du bâtiment pour respectivement permettre une sensibilisation au recours à des techniques innovantes dans les projets locaux et la formation à la mise en œuvre de produits et procédés innovants sur les chantiers.

Les signataires s'engagent à œuvrer de concert pour permettre, dans le cadre du programme PACTE, le développement de formation pratique à la mise en œuvre des produits et procédés innovants pour appuyer l'appropriation de telles techniques par les entreprises du bâtiment.

Les signataires, chacun en ce qui les concerne, s'accordent à encourager l'utilisation de produits et procédés innovants expertisés et mis en œuvre par des entreprises et artisans qualifiés. Les Régions veilleront ainsi à promouvoir le recours à des produits et procédés constructifs innovants performants dans le cadre de travaux sous maîtrise d'ouvrage publique en orientant leurs outils financiers incitatifs dans le respect de la capacité locale de mise en œuvre par les entreprises du bâtiment.

Les signataires s'engagent à croiser leurs savoir-faire en vue de renforcer au niveau territorial l'information des organismes de formation sur les avancées permises par l'innovation constructive.

4-3 : Accompagner l'entrée du bâtiment dans l'ère du numérique.

Les signataires reconnaissent la nécessité de faciliter le recours aux outils numériques comme composante essentielle de la promotion de l'innovation constructive et de la montée en compétences des professionnels du bâtiment.

Dans le cadre du Plan Transition numérique dans le bâtiment et en lien avec le programme PACTE, les signataires, chacun en ce qui les concerne, s'accordent à articuler leurs attributions, compétences et instruments d'intervention en vue d'appuyer territorialement le développement d'outils numériques appliqués à l'acte de construire et à la formation professionnelle dans le domaine du bâtiment.

Les Régions veilleront à encourager le recours aux outils numériques dans l'acte de construire dans les chantiers de maîtrise d'ouvrage publique en lien avec la capacité des acteurs locaux et le développement d'outils adaptés par le programme transition numérique dans le bâtiment.

Une attention particulière sera portée à la mobilisation de la formation professionnelle en appui au développement de l'essor du numérique dans le bâtiment. Sur ce plan, les signataires travailleront à développer une offre de formation professionnelle dans le bâtiment s'appuyant, lorsque la formation pressentie s'y prête en terme d'opportunité et de faisabilité, sur des outils numériques d'acquisition de compétences (réalité virtuelle, scénarisation, etc.) et des outils numériques de diffusion de formations sur la base de mises en situation, de vidéos démonstratives et de possibilité d'échanges avec des professionnels.

ARTICLE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE.

Les signataires s'engagent à traduire les engagements de cette charte dans le cadre de documents de programmation existants ou à développer afin de décliner un suivi opérationnel de la mise en œuvre des articles ci-dessus. Les signataires proposent que leurs représentants territoriaux puissent décliner les engagements de cette charte, si nécessaire au travers de plans concertés d'actions.

Les signataires conviennent de suivre la territorialisation de cette charte, sous l'égide de l'Etat des Régions et des organisations professionnelles du bâtiment, dans le cadre d'une gouvernance adaptée aux enjeux locaux et contexte de chacun des territoires.

Un suivi national de la mise en œuvre de cette charte sera annuellement établi sous l'impulsion des signataires.

Fait à Paris en 12 exemplaires.

Le

**Pour le Ministère de l'Écologie,
du développement durable
et de l'Énergie**

Ségolène ROYAL,
Ministre de l'Écologie,
du développement durable
et de l'Énergie

**Pour l'Association
des Régions de France (ARF)**

Alain ROUSSET,
Président

**Pour la Fédération des Sociétés
Coopératives et participatives
du BTP (SCOP BTP)**

Jacques PETEY,
Président

**Pour le Centre scientifique
et technique du Bâtiment
(CSTB)**

Etienne CRÉPON,
Président

**Pour le Ministère du Travail,
de l'Emploi, de la formation
professionnelle et du Dialogue social**

François REBSAMEN,
Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la formation professionnelle
et du Dialogue social

**Pour la Fédération française
du Bâtiment (FFB)**

Jacques CHANUT,
Président

**Pour l'Agence de l'environnement
Et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)**

Bruno LECHEVIN,
Président

**Pour le Programme
pour la qualité de la construction
et la Transition énergétique**

Sabine BASILI,
Présidente

**Pour le Ministère du Logement,
de l'Égalité des territoires
et de la Ruralité**

Sylvia PINEL,
Ministre du Logement, de l'Égalité
des territoires et de la Ruralité.

**Pour la Confédération de
l'Artisanat
Et des Petites entreprises du
Bâtiment (CAPEB)**

Patrick LIEBUS,
Président

**Pour l'Agence
qualité construction (AQC)**

Jacques JESSENNE,
Président

**Pour le Plan Transition
Numérique dans le bâtiment**

Bertrand DELCAMBRE,
Président